



Mairie de BELLEGARDE

Guichet Unique

30127 BELLEGARDE

Tél : 04 66 01 35 21

Mail : regieenfancejeunesse@bellegarde.fr

Portail famille : <https://bellegarde.portail-familles.net>

FORMULAIRE D'ADHESION VALANT CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (POUR LE REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Entre :

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Et la **Mairie de Bellegarde**, représentée par le **Maire**,

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Les utilisateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Mairie de Bellegarde peuvent régler leurs factures mensuelles :

- En numéraire auprès du Guichet Unique
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du trésor public auprès du guichet unique
- Par Carte Bleue via le Portail Famille
- **Par prélèvement automatique SEPA sur compte bancaire** pour les redevables ayant opté pour cette formule.

2 – FACTURATION

Le prélèvement automatique SEPA sera effectué à partir du **10 de chaque mois**.

Les factures seront disponibles au Guichet Unique et sur le Portail Famille.

3 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque doit se procurer un nouveau mandat de prélèvement auprès du Guichet Unique ou sur le Portail Famille, le compléter et le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

4 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement des ALSH **est automatiquement reconduit chaque mois**.

5 –PRELEVEMENTS IMPAYES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. **Les frais de rejet sont à la charge du redevable**. L'échéance

